

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°17 du 23 avril 2010**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°25**

**CIRCULAIRE N° 1237/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR**

relative à l'admission au choix au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées en 2010.

*Du 8 mars 2010*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

**CIRCULAIRE N° 1237/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR relative à l'admission au choix au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées en 2010.**

*Du 8 mars 2010*

NOR D E F E 1 0 5 0 4 2 2 C

---

*Références :*

Décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008 (Jo n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 36 ;  
Signalé au BOC 42/2008. ; BOEM 614.1.1.5).  
Arrêté du 1er février 2010 (BOC N° 7 du 19 février 2010, texte 23.).

*Référence de publication :* BOC N°17 du 23 avril 2010, texte 25.

---

Les sous-officiers de la spécialité « soutien pétrolier » peuvent être admis au choix, sur leur demande, au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées.

**1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.**

- être sous-officier, de recrutement direct ou semi direct ;
- avoir accompli, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, au moins trois ans de service militaire effectif au sein du service des essences des armées ;
- être âgé de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq ans au plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- être titulaire d'un brevet élémentaire de spécialiste ou de technicien.

Trois places sont offertes en 2010.

**2. CONSTITUTION DES DOSSIERS.**

Les dossiers de candidature sont établis par les formations d'administration sur demande des candidats. Ils seront adressés à la section SDA2/RFR de la direction centrale du service des essences des armées (DCSEA) pour le 12 mai 2010, terme de rigueur.

Ils comprennent :

- une demande manuscrite, sur laquelle les directeurs locaux porteront un avis détaillé sur l'aptitude du candidat à suivre la scolarité d'élève agent technique à la base pétrolière interarmées et à tenir des emplois de sous-officiers du service des essences des armées ;
- une copie du diplôme civil le plus élevé détenu. Le choix des candidats s'effectuera préférentiellement parmi les sous-officiers titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat ou d'un titre reconnu équivalent au minimum de niveau IV ;
- un relevé des récompenses et des punitions ;
- un relevé des notations des trois dernières années ;

- un certificat médical militaire en cours de validité de moins d'un an à la date du dépôt de la candidature.

Les directeurs locaux classeront les candidats par ordre de mérite.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.